

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

14 février 2024

DATE D'AFFICHAGE

14 février 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LUNDI 19 FÉVRIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, M. FIMIEZ, M. OLLIVIER

Absents excusés : Mme DESBOIS donne procuration à Mme Martine COUET
Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU
Mme GUYON donne procuration à M. Jérôme BELFORT
M. JOUSSE donne procuration à M. Fabien LECERF
Mme EL KRIMI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

6. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Délibération DE06-19022024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Budget multiservices :

CMB situation 1	15 000,00 euros (c/2131)
CMB situation 2	15 000,00 euros (c/2131)
COMME UN TRAIT	4 000,00 euros (c/203)

SOGELEC	12 600,00 euros (c/2131)
REMI ANTOINE	10 721,54 euros (c/2131)
EGMB	23 177,75 euros (c/2131)
SOCOTEC	215,00 euros (c/2131)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter le paiement des factures ci-dessus dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait à Voivres lès-Le Mans
Le 21 février 2024

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

